



Les restaurateurs Italiens ne sont pas prêts pour la nouvelle loi.

Rubrique : actualités - Date : mardi 28 décembre 2004

A trois semaines de l'application de la loi anti-tabac interdisant de fumer dans les lieux publics, 90% des bar-restaurants d'Italie n'ont pas aménagé ou prévu une salle pour fumeurs ! Neuf propriétaires sur dix ont renoncé à effectuer des travaux d'aménagement d'une salle fumeurs. Ceci les condamne à faire de leur établissement un espace totalement non-fumeur à partir du 10 janvier sous peine d'une amende de 2.200 euros. Cette loi, adoptée en 2002, devait théoriquement entrer en vigueur en janvier 2004 mais a été finalement repoussée en janvier 2005. La nouvelle législation impose la création d'un espace fumeur entièrement séparé du reste du restaurant par des parois et de portes coulissantes, et doté d'un système de ventilation capable de renouveler 30 litres d'air par seconde et par personne. Le gouvernement a d'ores et déjà prévenu qu'il n'y aurait pas de délais supplémentaires. Le ministre de la santé a accordé un ultime sursis pour le réveillon du jour de l'an. Outre le coût élevé de l'aménagement de leur local, les restaurateurs se heurtent parfois à la difficulté de transformer leurs locaux, et ils redoutent de se mettre à dos les fumeurs, par expérience plus dépensiers à table. Environ 26% des Italiens se sont déclarés fumeurs cette année contre 29% en 2003. En France, on note également ce type de baisse 26 % de fumeurs (réguliers et occasionnels) contre 30 % en début d'année 2004. Les fumeurs récalcitrants risquent jusqu'à 275 euros d'amende, et le double si des enfants ou des femmes enceintes sont présents dans la salle.